



# Vanuatu

Version révisée, août 2006.

## Principes et objectifs généraux de l'éducation

Selon la Loi relative à l'enseignement n° 28 de 2001, le système d'éducation vise à développer les aptitudes et le potentiel inné des écoliers de façon à permettre à chacun d'entre eux de mener une vie productive et riche en tant qu'individu et en tant que citoyen de Vanuatu. Ils seront alors en mesure de contribuer pleinement au développement de leur pays.

## Priorités et préoccupations actuelles en matière d'éducation

La République de Vanuatu est composée d'un ensemble d'environ quatre-vingt îles dont soixante-sept sont encore inhabitées. Ex-condominium franco-britannique, ce territoire est devenu indépendant le 30 juillet 1980. Le système éducatif se caractérise par la présence de deux langues d'enseignement, l'anglais et le français. Elles se superposent aux 105 langues maternelles dénombrées et à la langue de relation, le *bislama* (*Pidgin English*).

Le Gouvernement souhaite dépasser ces clivages ; il ne veut pas avoir d'un côté un enseignement anglophone et d'un autre côté un enseignement francophone, mais un enseignement unique qui consolide progressivement la Nation *ni-vanuatu* au-delà des différences culturelles de chaque communauté linguistique. C'est pourquoi le Ministère a introduit en 1994 la notion de programmes unifiés d'enseignement. Les programmes doivent prendre en compte les particularités culturelles propres à chaque communauté et ce qui est commun aux deux communautés. Par ailleurs, la distinction entre les filières anglophone et francophone dans l'éducation de base doit aider le Ministère à rendre aux francophones la place qui correspond à leur importance numérique (40 % environ de la population scolaire).

Selon les résultats du recensement de 1989, le pays est encore à forte prédominance rurale. La plus grande partie de la population (plus de 75 %) vit en zones rurales ; elle n'a reçu aucune instruction (68 %) ou ne possède que le niveau primaire (24 %). Le faible niveau d'éducation des populations rurales semble aussi largement contribuer aux trop basses performances du système de production et de commercialisation des produits du secteur primaire. Cette situation rend évidente l'urgence de fournir à l'ensemble des nouvelles jeunes générations une éducation de base.

En 1994, une réforme du système d'éducation a été introduite. Celle-ci résulte essentiellement de la constatation d'un certain nombre de dysfonctionnements et de faiblesses, notamment les trop grandes déperditions scolaires existant entre la fin du cycle primaire et le début du cycle secondaire et la trop faible qualité du niveau primaire. Son objectif principal, conformément aux recommandations de la conférence de Jomtien, a été de mettre en place, de généraliser et d'améliorer la qualité d'une éducation de base de dix ans en remplacement de l'ancien cycle



primaire de six ans (première à sixième année) et de l'ancien premier cycle secondaire de quatre ans (septième à dixième année).

La qualité moyenne de l'éducation primaire est relativement basse et en dépréciation constante depuis ces dernières années. Ce phénomène est illustré par les taux de redoublement (équivalent en 1994, toutes années du cycle primaire confondues, à 14,3 % des effectifs, soit 4 470 élèves) et d'abandon, de même que par la faiblesse des résultats à l'examen d'entrée au second cycle de l'éducation de base (septième à dixième année). Cet état de chose découle essentiellement d'une pénurie de manuels et de matériels pédagogiques, du bas niveau moyen des enseignants – recrutés pour la plupart au niveau de fin du cycle secondaire – de leur manque de perfectionnement et d'encadrement pédagogique sur le terrain, de l'état des bâtiments et de leur peu d'entretien.

L'entrée au second cycle de l'éducation de base (septième année) est officiellement conditionnée par la réussite à un examen qui se tient à la fin du cycle primaire. Le nombre d'admis à cet examen est en relation directe avec le nombre de places offertes par les institutions d'enseignement de ce second cycle. En pratique, cette contrainte transforme cet examen en un véritable concours d'entrée au cycle supérieur. Au cours de ces dernières années, le nombre moyen d'admis à cet examen a été d'environ 1.000 élèves par année, correspondant à environ 20 % des finissants du cycle primaire. Cet énorme taux de déperdition, de même que le manque presque total d'alternative de formation professionnelle offerte aux 80 % des jeunes qui restent, constitue le second problème le plus important qui reste à résoudre au sein de l'ensemble du système d'éducation.

L'enseignement secondaire, d'une durée de deux à trois années, ne concerne qu'un nombre très faible de jeunes (soit moins de 500 élèves correspondant pour l'année 1995 à moins de 5 % de la classe d'âge de 16 à 18 ans). L'entrée à ce cycle est également contrôlée par la réussite à un examen – se présentant également sous forme de concours – qui s'applique aux finissants du cycle précédent en fonction des capacités d'accueil de ce niveau soit environ 200 places pour la première année.

L'enseignement technique et professionnel se dispense aux niveaux du second cycle de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire. Il est actuellement très limité malgré le grand nombre des déperditions. Au niveau du second cycle de l'éducation de base, les domaines de spécialisations paraissent particulièrement limités en regard des besoins générés par le développement économique du pays. Au niveau du cycle secondaire l'essentiel des formations est dispensé par l'Institut national de technologie du Vanuatu (INTV) localisé à Port Vila, la capitale. Jusqu'à présent francophone et aux formations parfois disparates, cette institution commence à développer de nouvelles filières plus en harmonie avec les besoins réels du marché du travail ainsi que des nouveaux programmes pour un public anglophone.

Il n'y a pratiquement pas d'enseignement supérieur au Vanuatu. Quelques cours sont cependant actuellement offerts par une antenne à Port Vila (elle-même également décentralisée par une annexe à Luganville) de l'Université du Pacifique Sud (*University of South Pacific*) dont la maison mère est au Fidji. En pratique, les cours qui s'y dispensent sont des sessions de mise à niveau pour les étudiants qui désirent passer soit le baccalauréat français soit le GCE (*General Certificate of*



*Education*) britannique, avec la perspective de poursuivre des études universitaires dans le cadre de programmes de bourses offerts par l'un ou l'autre des pays de la région ou d'Europe (en 1994, il y a eu ainsi une centaine de bourses offertes principalement par l'Australie, la Nouvelle Zélande, la France et la Grande-Bretagne).

Introduite officiellement en 1994, la réforme a voulu répondre sur le plan politique à quatre préoccupations majeures :

- l'éducation comme première priorité de l'Etat ;
- l'équilibre entre les deux communautés linguistiques par le respect des deux filières d'enseignement et de leurs caractères spécifiques ;
- le meilleur contrôle des ressources humaines et matérielles de l'Etat par l'organisation plus rationnelle du Ministère de l'éducation nationale ;
- la mise en œuvre effective et efficace de la régionalisation par une meilleure implantation régionale et la mise en place progressive d'une décentralisation administrative et pédagogique.

Les principaux objectifs de la réforme étaient :

- La mise en place d'une éducation de base de dix ans comprenant : la préparation d'une loi sur l'obligation scolaire ; l'affirmation d'un enseignement de qualité qui s'impose progressivement à tous notamment au niveau du collège ; le réajustement et l'affinement des programmes unifiés en termes d'objectifs évaluables ; la cohésion des contenus d'enseignement ; le renforcement de l'apprentissage de l'anglais et du français pour atteindre à un bilinguisme généralisé ; et l'allongement progressif du temps d'étude pour tous.
- Le renforcement qualitatif et quantitatif de la formation initiale et continue des enseignants par la création du Centre de formation pour l'éducation de base (CFEB).
- La consolidation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle par le développement et la diversification de l'INTV.

Le gouvernement considère l'amélioration du système éducatif comme une condition majeure du développement économique et social du pays. Dans le Plan d'actions prioritaires (*Priorities and Action Agenda*) de 2003, il s'assigne les objectifs suivants : élever le bien-être de la population par l'amélioration de la qualité des services, en particulier dans les zones rurales et les régions excentrées ; fournir une éducation de base pour tous et améliorer, de façon générale, l'accès à l'éducation afin d'augmenter les chances d'emploi et d'activité et de contribuer au développement du secteur productif. Le gouvernement a également engagé des réformes visant à atteindre les objectifs de l'Education pour Tous (EPT), notamment par la prolongation de l'éducation de base (au moins jusqu'à la huitième classe), et il compte aborder les questions de qualité de l'enseignement en termes de programmes, de formation des



enseignants et de gestion. Il souhaite également harmoniser le système en redéfinissant la politique éducative en matière de langues et en renforçant le bilinguisme.

## Lois et autres règlements fondamentaux relatifs à l'éducation

La **Loi relative à l'enseignement n° 28** de 2001 a pour objet de réglementer l'enseignement primaire et secondaire. La loi énonce les différents niveaux d'enseignement primaire et secondaire ; la différence entre établissements laïcs et libres (c'est-à-dire les écoles dites publiques et les écoles privées) ; et la politique quant à la langue d'instruction dans les écoles. La loi précise en outre les fonctions et pouvoirs du Ministre, du Directeur général, des directeurs et des agents provinciaux de l'Education. Les parents ont la responsabilité d'assurer l'éducation des enfants âgés de 6 à 14 ans.

Selon l'article 31 de la Constitution, les langues d'instruction dans les écoles sont le français et l'anglais. En 2005, un projet de loi a été présenté afin de constituer officiellement le Conseil national des langues de Vanuatu, dont la fonction principale est de promouvoir et sauvegarder la diversité linguistique. Au cours de la même année, un projet de Politique linguistique nationale a été lancé. Selon ce projet, la langue véhiculaire nationale de la République est le *bichlamar* ; les langues officielles sont l'anglais, le bichlamar et le français ; les langues principales d'instruction sont l'anglais et le français. La politique vise à promouvoir l'égalité des chances d'accès à toute langue officielle et encourager l'usage des langues indigènes (au nombre de plus de 100).

La **Loi relative au Conseil national de la formation de Vanuatu n° 13** de 1999 précise les fonctions du Conseil, chargé notamment de promouvoir et coordonner un enseignement et une formation professionnels et efficaces à tous les niveaux au sein de la communauté, et de conseiller le Ministre en ce qui concerne les coûts et le financement de l'enseignement et de la formation professionnels.

La scolarité n'est pas obligatoire. Elle est à la charge des communes pour les classes de maternelle et en principe gratuite au niveau du primaire. Un droit de scolarité est demandé au niveau du collège.

## Administration et gestion du système d'éducation

La gestion de l'ensemble du système d'éducation et d'une grande partie du système de formation est sous la tutelle du **Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports** (MEN). Cette tutelle s'exerce à deux niveaux : au niveau central par le biais du Ministre, de son cabinet et des différentes directions et sous-directions qui supervisent chacune un niveau d'enseignement ou un secteur administratif. Elle s'applique également au niveau régional, le territoire national étant en effet réparti depuis peu en six régions administratives : à la tête de chacune d'entre elles se trouve un **Bureau régional de l'éducation** (BRE).

Le cabinet ministériel a une mission générale de conseil et de pilotage. Il comprend trois secrétaires (dont un anglophone) et un conseiller technique qui assiste



également le Ministre dans ses tâches de conception et de restructuration du système éducatif. L'action du Ministre est relayée par un Directeur général qui se doit d'assurer la gestion du système d'éducation (responsabilité anciennement impartie au PIU, *Planning and Implementation Unit*) et qui supervise également l'ensemble des trois sous-directions techniques et administratives: éducation de base, enseignement secondaire et affaires administratives et financières.

La sous-direction de l'éducation de base regroupe tous les services qui concouraient à la distribution des enseignements des différents niveaux qui composent maintenant ce niveau d'éducation (primaire et premier cycle du secondaire). Elle supervise également le service chargé des programmes et des matériels didactiques – le Centre de recherche et de documentation pédagogiques (CRDP) – ainsi que le service responsable de la formation des enseignants, le Centre de formation pour l'éducation de base (CFEB). Elle a également la charge du suivi du personnel et la tutelle du Bureau des examens qui a notamment pour responsabilité de sélectionner les élèves respectivement admis aux cycles supérieurs au terme de la sixième année et de la dixième année de l'éducation de base.

La sous-direction de l'enseignement secondaire a la tutelle de ce qui reste de l'enseignement secondaire après la mise en oeuvre de la réforme, c'est-à-dire l'ancien deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Elle supervise également l'enseignement technique et professionnel (l'Institut national de technologie du Vanuatu – INTV) et l'enseignement supérieur : le cycle supérieur de formation (CSF) et l'antenne locale de l'Université du Pacifique Sud (USP).

La sous-direction des affaires administratives et financières est l'organe de gestion des personnels et des moyens communs. Elle est directement en charge de la préparation et du suivi du budget ainsi que de la comptabilité du Ministère. Elle comprend quatre départements chargés respectivement : de la gestion administrative et financière du personnel, des moyens logistiques, des bâtiments et mobiliers scolaires, et de l'implantation régionale.

Jusqu'à 1995, l'implantation régionale comprenait cinq bureaux régionaux d'éducation (BRE) : Nord, Est, Ouest, Centre et Sud. Un nouveau Bureau a été créé pour se conformer à la nouvelle division administrative qui comporte à présent six régions : Torba, Sama (subdivisions de l'ancienne région Nord), Penama (ancienne région Est), Malampa (ancienne région Ouest), Shefa (ancienne région Centre) et Tafea (ancienne région Sud). Ces régions sont inégales en termes de couverture éducative. En effet, en 1994, sur les cinq régions qui constituaient alors la division régionale du système, seulement deux possédaient des institutions offrant un deuxième cycle secondaire (Nord et Centre). Cette situation s'explique par le fait que ces deux régions possèdent les deux centres urbains du pays.

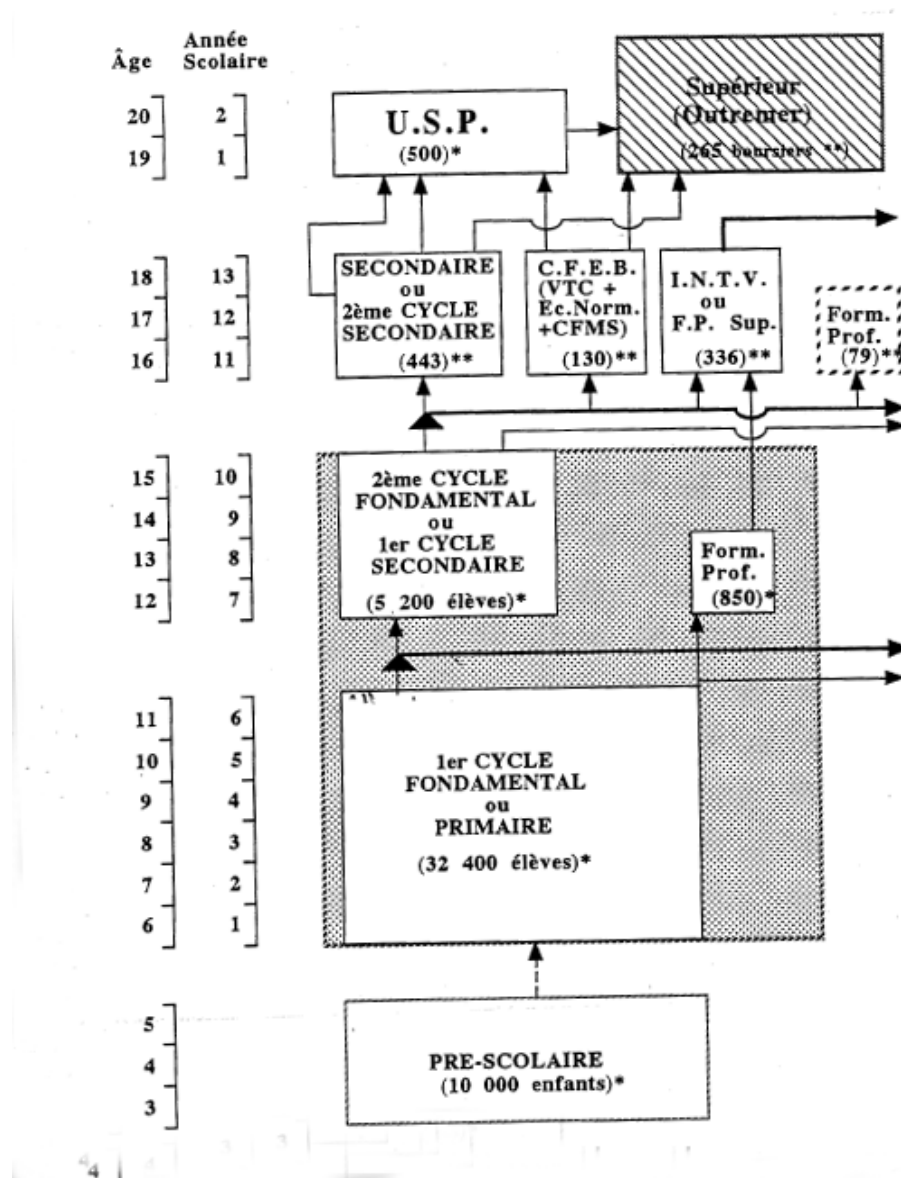
Les bureaux régionaux comprennent chacun un responsable administratif communément appelé *Regional Education Officer* (REO) ainsi que deux ou trois conseillers pédagogiques (anglophones et francophones) chargés de superviser les enseignants sous leur juridiction (en effectuant, en principe, deux visites de chaque établissement par année).

Les cinq bureaux ont été équipés en mobilier et matériels divers, y compris en véhicules (tous terrains et bateaux) par ce même programme, de même qu'ont été provisionnés tout au long de cette intervention les budgets destinés aux déplacements internes des responsables régionaux de l'éducation et des conseillers pédagogiques.

Au niveau des établissements, les **Conseils d'écoles** (*School Councils*) et les **Associations de parents d'élèves** (*Parents Committees*) jouent un rôle de gestion de plus en plus important. En pratique, les Conseils d'école jouent le rôle de conseils d'administrations. Au nombre variable mais compris aux alentours d'une dizaine, leurs membres sont des parents d'élèves et/ou des représentants de la communauté. La nomination de leur président est soumise à l'approbation du Ministère. Le directeur de l'établissement fait office de secrétaire exécutif de ce conseil.

## Structure et organisation du système d'éducation

### Vanuatu : structure du système éducatif (1996)







## Enseignement préprimaire

L'enseignement préscolaire, destiné aux enfants âgés de 3 à 5 ans, ne s'est que récemment développé sur la base d'initiatives privées sans aide réelle du secteur public.

## Enseignement primaire

L'enseignement primaire – ou premier cycle de l'éducation de base – est dispensé à tous les enfants atteignant l'âge de 6 ans. Ce cycle s'étale sur une période de six années. Calqué sur l'ancien système anglophone, il comprend – par rapport à l'ancien système francophone – une année de préparation (pouvant être assimilée, de fait, à une année de préscolaire) et cinq années d'enseignement.

## Enseignement secondaire

Après 1994, l'enseignement secondaire inclut le second cycle de l'éducation de base (ancien premier cycle de l'enseignement secondaire), d'une durée de quatre ans, et le cycle secondaire (ancien second cycle de l'enseignement secondaire), d'une durée de deux à trois ans.

L'antenne de l'Université du Pacifique Sud à Port Vila, la capitale, constitue l'ébauche du système national d'enseignement supérieur qui dispense, principalement par correspondance, des cours de mise à niveau et de préparation pour l'entrée à l'enseignement supérieur à l'étranger.

## Le financement de l'éducation

Le budget du Ministère de l'éducation nationale (MEN) représente environ 20 % du budget national. La part des salaires se situe entre 75 et 80 % du montant global. Le solde comprend les subventions fournies aux établissements et le fonctionnement de l'administration centrale. Le budget de 1995, présenté sous une forme reflétant la nouvelle structure du système éducatif, a consacré plus du trois quart de ses ressources (76,6 %) à l'enseignement de base ou fondamental, 12,7 % au cycle secondaire et 10,7 % pour les autres postes. Les dépenses consacrées à l'administration centrale demeurent relativement constantes : 2,8 % en 1994 contre 3,1 % en 1995.

Tenant compte des effectifs scolarisés, le coût moyen d'un élève du premier cycle de l'enseignement de base public s'élève à près de 30 000 *vatu* (VT) par an (soit l'équivalent de près de 270 US\$) dont 90 % financés par l'Etat et la quasi totalité du solde par les parents. Pour l'enseignement secondaire, ce coût moyen s'établit aux alentours de 77 300 VT (680 US\$) pour les écoles publiques et de 61 600 VT (540 US\$) pour les écoles subventionnées. Le coût moyen d'un élève de l'enseignement professionnel est d'environ 100 000 VT (900 US\$).

Les dépenses d'investissement du secteur sont essentiellement couvertes par l'aide externe, généralement sous forme de dons. Cependant le montant réel de cette aide est difficile à apprécier en termes monétaires puisqu'au moins 50 % de la valeur



de ces contributions se fait sous forme d'assistance technique. Dans le cadre du Programme d'investissement public 1992-1994, environ 27 % du montant global des aides extérieures étaient consacrés au secteur éducatif. Pour l'année 1994, cette aide correspond à l'équivalent de seulement 53 millions de VT (soit environ 460 000 US\$) alors qu'elle était de 234 millions (environ 2 000 000 US\$) en 1993.

Chaque année, à partir du mois de juillet, le MEN établit son budget en fonction des prévisions de ressources fixées par le Ministère des finances. Jusqu'à 1994, ce budget reconduisait plus ou moins les postes et les montants de l'année précédente sans lien direct avec les responsables sectoriels du Plan mais en appliquant toutefois les mesures de restrictions budgétaires fixées par le Gouvernement (réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement, gel des salaires). Depuis cette année, le budget reflète les changements de postes introduits par la réforme et prend acte de la suppression du PIU en redistribuant les ressources qui lui étaient attribuées auprès de l'administration centrale et de l'enseignement de base.

Selon les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO, en 2003 les dépenses publiques en éducation représentaient le 9,6 % du produit intérieur brut (PIB). En 2001, les dépenses en éducation représentaient le 26,7 % des dépenses totales du gouvernement.

## **Le processus éducatif**

### **L'enseignement préprimaire**

L'enseignement préscolaire, destiné aux enfants âgés de 3 à 5 ans, ne s'est que récemment développé sur la base d'initiatives privées sans aide réelle du secteur. Un système encore embryonnaire d'enseignement préscolaire a été mis en place par les parents d'élèves au sein d'un nombre croissant d'écoles primaires ou de centres indépendants. En 1995, ce dispositif accueille plus de 10 000 enfants contre 8 880 en 1994. En 1994 ce système regroupait 573 écoles. Cet ensemble comprenait alors 933 maîtres ayant reçu, pour la plupart (87 %), des formations de base d'une semaine dispensées avec l'aide de l'UNICEF, de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) et de bailleurs de fonds bilatéraux (Canada, Nouvelle-Zélande, Australie).

L'enseignement préscolaire est relativement bien réparti à travers les îles. Etant un phénomène plus spécifiquement urbain, il est pourtant prédominant – en terme d'effectifs d'enfants – à Luganville et Port Vila. Il faut cependant noter que ce niveau est plus largement couvert par le système anglophone qui rassemble 67,2 % des effectifs d'enfants et 76,5 % des maîtres. Le coût de cet enseignement est pratiquement totalement pris en charge par les parents qui payent de 500 à plus de 2 000 VT par trimestre selon l'établissement fréquenté par leurs enfants. De ce fait, les conditions de travail des maîtres y sont encore difficiles, leur salaire est faible et inégalement perçu, notamment en dehors des deux grands centres urbains.

Cependant, selon l'opinion unanime des enseignants du primaire, les enfants ayant fréquenté le préscolaire ont de bien meilleurs résultats au primaire que ceux qui n'ont pas eu cette opportunité. Il se confirme ainsi qu'au Vanuatu comme ailleurs, le





développement de l'enseignement préscolaire constitue l'un des facteurs essentiels de promotion de la qualité de l'enseignement primaire. Le Gouvernement souhaite accroître la prise en charge du préscolaire par les communautés avec un rôle de soutien et de conseil d'un coordonnateur pédagogique dépendant du MEN.

Selon les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), en 2002 le taux brut de scolarisation au préscolaire était de 52 %.

## L'enseignement primaire

L'enseignement primaire, ou premier cycle de l'éducation de base, est dispensé à tous les enfants atteignant l'âge de 6 ans. Ce cycle s'étale sur une période de six années. Les matières obligatoires enseignées sont les suivantes :

- langues (français et anglais) ;
- sciences (naturelles, physiques et technologie) ;
- éducation physique et sportive ;
- mathématiques ;
- arts ;
- instruction religieuse.

Alors que en 1995, 32 352 enfants encadrés par 1 341 enseignants fréquentaient le cycle primaire dans 374 écoles, la population de cette tranche d'âge ne comprenait qu'environ 28 000 personnes. Ainsi, le taux de participation apparent pour cette année est de 115,6 %. Il existe donc un nombre important de jeunes sous-âgés (1 065 soit 3,3 %) et surtout d'enfants sur-âgés (5 919 soit 18,3 %), par rapport au cycle d'enseignement où ils se trouvent. Les enfants âgés de 6 à 11 ans sont au nombre de 25 368, ce qui correspond à un taux effectif de participation de la classe d'âge concernée d'environ 91 %.

Ce phénomène de sureffectifs illustre plusieurs dysfonctionnements. Tout d'abord, il confirme qu'un nombre conséquent d'enfants ne rentrent à l'école qu'après l'âge légal (six ans). En second lieu, il démontre qu'il existe un nombre important de redoublements. Enfin, il indique que certains parents et responsables d'établissements contournent la réglementation en permettant la scolarisation précoce d'enfants n'ayant pas atteint l'âge légal, sans doute pour pallier au manque de garderies et d'accueil de l'enseignement préscolaire.

On peut constater que, depuis plusieurs années, il y a au moins 10 % de redoublants dans ce cycle, les garçons étant plus nombreux que les filles. Ce pourcentage augmente sensiblement dans la sixième année, année du « concours » pour entrer au second cycle de l'éducation de base ; ce phénomène s'expliquant en partie par le fait que les professeurs et les parents encouragent les redoublements pour augmenter les chances de réussite à l'examen. A noter qu'en plus des redoublements, il y a également un certain nombre d'abandons : près de 450 pour l'année 1995,

surtout à partir des premières années du cycle, qui contribuent à réduire encore plus le rendement interne du système.

### Taux d'abandon et de redoublement dans l'éducation primaire (1994)

	Années					
	1 <sup>re</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
Taux d'abandon	2,05	1,58	1,15	1,42	2,22	11,56
Taux de redoublement	13,00	10,94	8,56	11,38	14,87	28,66

Après l'examen en sixième année, les études du premier cycle de l'éducation de base sont sanctionnées par l'obtention du diplôme de fin d'études primaires (DFEP).

Pour l'année 1995, alors qu'il y avait plus de 32 300 enfants qui fréquentaient l'école primaire, moins de 5 200 d'entre eux ont eu l'opportunité de suivre le collège (second cycle de l'éducation de base) et moins de 1 000 le niveau secondaire. Ce phénomène résulte essentiellement des importantes déperditions qui se sont produites au passage des années (de 6<sup>e</sup> à 7<sup>e</sup> et de 10<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup>) qui marquent pour chacun d'entre eux la fin d'un cycle. De fait, à la fin du primaire, ces déperditions atteignaient 73 % des effectifs de la sixième année et, à la fin du collège, ces déperditions étaient en moyenne supérieures à 75 % des effectifs de la dixième année. En 1995, le nombre moyen d'élèves par classe était de 19 et le nombre moyen d'élèves par maître était de 24:1.

Selon les données de l'ISU, en 2004 le taux brut de scolarisation au primaire était de 118 % (taux net estimé : 91 %). Il y avait 38 960 élèves inscrits et 1 947 enseignants (dont 54 % femmes) ; le nombre moyen d'élèves par maître était de 20:1.

### L'enseignement secondaire

Avant la réforme, l'enseignement secondaire se divisait en deux cycles : le premier cycle (*junior secondary*), couvrant les années 7<sup>e</sup> à 10<sup>e</sup> – actuel second cycle de l'éducation de base – et le deuxième cycle (*senior secondary*) couvrant les années 11<sup>e</sup> à 13<sup>e</sup> – actuel cycle secondaire.

Les matières obligatoires au niveau du deuxième cycle de l'éducation de base et la charge horaire hebdomadaire sont les suivantes :

## Second cycle de l'éducation de base. Composantes des programmes et nombre d'heures d'instruction par semaine

Matière	Nombre d'heures d'instruction par semaine			
	7ème	8ème	9ème	10ème
Première langue (anglais ou français)	5	5	5	5
Seconde langue (anglais ou français)	3	3	3	3
Mathématiques	4	4	4	4
Sciences	3	3	3	3
Sciences sociales	4	4	4	4
Agriculture	3	3	3	3
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>

Dans les écoles qui ont les ressources pour le faire, les matières suivantes sont également dispensées : art industriel (garçons) ou économie domestique (filles) – deux heures par semaine ; instruction religieuse – une heure par semaine.

La plupart des établissements opérant au niveau de ce cycle sont des institutions d'enseignement général qui peuvent être publics, confessionnels assistés (catholiques, adventistes ou protestants) ou complètement privés. Il n'existe qu'une faible capacité d'accueil pour l'enseignement technique et professionnel destiné aux jeunes n'ayant pu entrer dans le système d'enseignement général. En revanche, au terme de ce cycle, il existe plusieurs institutions spécialisées permettant l'accueil de ses sortants telles que le CFEB pour la formation des enseignants et l'INTV pour la formation de personnels techniques spécialisés.

Pour l'année 1995, la capacité d'accueil des établissements recensés était d'environ 6 000 places soit, plus précisément : 5 150 places pour l'enseignement général et près de 900 places au sein d'établissements pouvant dispenser (totalement ou partiellement) un enseignement technique ou professionnel. Le nombre moyen d'élèves par classe était de 99 et le nombre moyen d'élèves par maître était de 15:1.

Pour l'année 1995, les établissements recensés peuvent être réparties selon plusieurs catégories :

- Quinze sont anglophones, sept sont francophones (non compris Saint Michel qui dispense uniquement un enseignement professionnel de base), trois sont bilingues (y compris l'INTV qui, autrefois francophone, s'ouvre vers des filières d'enseignement professionnel en anglais) ;
- Treize sont publics, sept sont subventionnés (non compris Saint Michel), cinq sont privés, c'est-à-dire non assistés financièrement par le gouvernement ;



- Dix-huit sont exclusivement de deuxième cycle de l'éducation de base (dont un possède également des classes de niveau primaire), quatre ont des sections de premier et de second cycle, trois ont des sections d'enseignement professionnel;
- Vingt-quatre offrent des capacités d'accueil en dortoirs et ne fonctionnent d'ailleurs pratiquement qu'en internat.

Sur les 5 155 élèves recensés en 1995, 2 794 soit environ 54 % relevaient d'écoles anglophones, 1 739 (34 %) d'écoles francophones et 622 (12 %) d'établissements bilingues.

Au cours des années 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup>, les évaluations sont en général effectuées par le biais de tests passés par les élèves tous les quatre à six mois. La plupart des établissements délivrent des bulletins semestriels. Cependant, encore beaucoup d'établissements font passer des examens semestriels ou de fin d'année. L'épreuve finale de ce cycle est un examen passé au niveau national en fin de 10<sup>e</sup> année. Cet examen comporte également une épreuve orale qui porte sur les langues et les composantes pratiques de sciences, d'agriculture, d'art industriel (garçons) et d'économie domestique (filles).

L'enseignement secondaire, ou ce qui était le « second cycle du secondaire » avant la mise en place de la réforme (11<sup>e</sup> à 13<sup>e</sup> année pour les anglophones et 11<sup>e</sup> à 14<sup>e</sup> pour les francophones) est dispensé par quatre établissements scolaires dont trois sont anglophones (Aore, Malapoa, Matevulu) et le quatrième est francophone (Lycée Louis Antoine de Bougainville).

Le cycle secondaire est d'une durée de deux à trois années. Pour l'année 1995 il concernait moins de 500 élèves, correspondant à moins de 5 % de la classe d'âge des 16-18 ans. L'entrée à ce cycle est également contrôlé par la réussite à un examen qui s'applique aux finissants du cycle précédent en fonction des capacités d'accueil de ce niveau soit environ 200 places pour la première année du cycle.

En 1994, ces établissements regroupaient un total de 443 élèves dont 344 (77,7 %) pour les établissements anglophones et 99 pour l'établissement francophone. Les établissements sont tous des collèges qui dispensent également le second cycle de l'éducation de base.

L'enseignement technique et professionnel se dispense aux niveaux du second cycle de l'éducation de base et du cycle secondaire. Il est actuellement très limité malgré le grand nombre des déperditions qui se manifestent aux différents niveaux de sélection. Pour l'année 1995, moins de 900 jeunes – répartis en nombre à peu près égal entre les deux cycles – ont été impliqués dans l'une ou l'autre forme de formation. Au niveau du second cycle de l'éducation de base, les domaines de spécialisations paraissent particulièrement limités en regard des besoins générés par le développement économique du pays (mécanique, maçonnerie et menuiserie pour les garçons et arts domestiques et ménagers pour les filles).

Au niveau secondaire l'essentiel des formations est dispensé par l'Institut National de Technologie du Vanuatu (INTV) localisé à Port Vila, la seule institution



spécialisée de formation de second cycle opérant sous tutelle du Ministère. Cette institution qui accueille également un petit nombre d'élèves de premier cycle regroupait, en 1993, 350 élèves dont 14 de premier cycle et 336 de second cycle. Sur cet ensemble, il y avait 185 garçons pour 165 filles. Autrefois exclusivement francophone, cet institut évolue actuellement pour offrir des cours de formation en anglais et devenir progressivement bilingue.

La durée des études est en général de deux années. Ceux qui réussissent reçoivent à leurs termes un diplôme d'études professionnelles. Les spécialisations offertes par l'INTV sont : a) dans le domaine secondaire : mécanique générale, mécanique auto, électricité, maintenance, maçonnerie, menuiserie/charpente, plomberie ; b) dans le domaine tertiaire : secrétariat, comptabilité, informatique, tourisme (hôtellerie/restauration).

Selon l'ISU, en 2004 le taux brut de scolarisation au secondaire (première et deuxième cycles) était de 41 % (taux net estimé : 39 %). Il y avait 13 837 élèves inscrits dont 10 591 dans l'enseignement général.

### **L'évaluation des résultats d'apprentissage au niveau national**

Pas d'information disponible.

## **L'enseignement supérieur**

Il n'y a pratiquement pas d'enseignement supérieur au Vanuatu. Quelques cours sont cependant actuellement offerts par une antenne de l'Université du Pacifique Sud (USP – *University of South Pacific*) à Port Vila dont la maison mère est au Fidji (ou l'UFP en Nouvelle Calédonie pour les francophones).

En pratique, les cours qui s'y dispensent sont des sessions de mise à niveau pour les étudiants achevant le secondaire qui désirent passer soit le baccalauréat français, soit le GCE britannique ou, plus récemment le PSSC (*Pacific Senior Secondary Certificate*) avec la perspective de poursuivre des études universitaires dans le cadre de programmes de bourses offerts par l'un ou l'autre des pays de la région ou d'Europe (en 1994, il y a eu ainsi une centaine de bourses offertes principalement par l'Australie, la Nouvelle Zélande, la France et la Grande-Bretagne). Depuis peu, cette antenne fournit également quelques crédits de base dans certaines filières de formations sociales, juridiques et littéraires.

Les étudiants admis à poursuivre des études supérieures proviennent de trois institutions seulement: le Lycée L.A. de Bougainville en ce qui concerne les élèves francophones, les Collèges de Malapoa et de Matevulu en ce qui concerne les élèves anglophones.

Dans le système francophone d'enseignement, le baccalauréat (de type français) a été dispensé jusqu'en 1990 au sein du Lycée L.A. de Bougainville. A partir de cette date, cet examen a été supprimé compte tenu du nombre beaucoup trop faible de réussites (en moyenne deux par année). Cet examen a été remplacé par un « dossier » basé d'une part sur les performances des dernières années du cycle



secondaire, d'autre part sur les résultats d'un examen interne. Depuis 1991, environ 15 élèves de cet établissement et de l'école française sont admis chaque année à suivre le Cycle supérieur de formation (CSF), initialement dispensé dans les locaux de l'USP et maintenant établi dans le campus de l'INTV. La durée normale de ce cycle est de deux ans correspondant en pratique à l'approfondissement des programmes français de « première » et de « terminal ». Les sortants du CSF sont orientés vers l'Université Française du Pacifique (UFP) à Nouméa, Nouvelle Calédonie.

Dans le système anglophone et jusqu'en 1991, le Collège de Malapoa a offert localement l'examen de fin d'études (*Cambridge General Certificate of Education*, GCE) passé normalement à la fin de la 12<sup>ème</sup> année. Dès 1992 celui-ci a été remplacé par le *Pacific Senior Secondary Certificate* (PSSC) offert par le *South Pacific Board of Educational Assessment* (SPBEA). Cet examen initialement placé à la fin de la 13<sup>ème</sup> année a été remis à la fin de la 12<sup>ème</sup> année en 1994. Ce système, actuellement généralisé, est également dispensé au Matevulu College. A partir de 1995, les élèves de ces établissements ayant réussi leur PSSC pourront être admis à un programme de *Foundation* (un à deux ans d'études de mise à niveau) dispensé par l'USP avant de poursuivre des études supérieures dans cette institution ou dans l'une ou l'autre université offrant des bourses à l'extérieur du pays.

En 1994, le nombre total d'étudiants admis aux cours offerts par l'USP était de 1 129. Les programmes ont été dispensés par dix-sept enseignants fournis par l'Australie (six), la France (huit), le Japon (un), les Etats Unis (un), et la Nouvelle Zélande (un).

Tous les étudiants qui vont poursuivre leurs études supérieures à l'extérieur bénéficient d'une bourse octroyée par le Service national de bourses, dépendant du Ministère de l'éducation. En principe, ces bourses sont attribuées en fonction des besoins en ressources humaines déterminés par le Bureau national du plan. En pratique, les bourses sont attribuées en fonction des offres des pays donateurs et des profils de candidats. Les pays donateurs les plus impliqués dans ce programme sont la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Grande-Bretagne. Certaines bourses spécifiques sont également attribuées par l'Union Européenne ainsi que par le système des Nations Unies.

En 1993, 265 boursiers ont été recensés. Sur cet ensemble, il y avait 202 garçons pour seulement 62 filles, soit moins d'un quart des effectifs (23,3 %). A cette date, un tiers seulement des bourses ont été octroyées pour un diplôme de premier degré universitaire ou au-delà, les autres bourses correspondaient à des formations de fin d'études secondaires ou à des préparations à des diplômes professionnels.

Selon les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO, en 2004 le taux brut de scolarisation au niveau post-secondaire et supérieur était de 5 %.

## L'éducation spéciale

Les services dirigés aux personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux sont assurés par la *Vanuatu Society for Disabled People* (VSDP).



## L'enseignement privé

En dehors des cycles d'enseignement qui relèvent directement du Ministère de l'éducation, il existe une structure d'enseignement préscolaire comprenant un nombre de plus en plus important de centres privés qui ne dépendent qu'encore théoriquement du Ministère.

La tutelle des diverses institutions religieuses (catholiques, protestantes, adventistes et autres) qui contrôlent un important secteur de l'enseignement subventionné et/ou privé est également un facteur à prendre en considération.

Quant à eux, les établissements privés disposent d'une très large autonomie pour autant qu'ils respectent les programmes, les examens et les calendriers qui régissent l'ensemble du système éducatif. Au niveau de l'enseignement technique et professionnel, il existe quelques centres de formation privés qui forment surtout dans des filières tertiaires: secrétariat, comptabilité, informatique.

## Moyens d'instruction, équipement et infrastructure

L'élaboration et la mise à jour des programmes ainsi que l'élaboration, l'édition et la diffusion du matériel pédagogique reviennent officiellement au Centre de recherche et de documentation pédagogiques (CRDP). Le CRDP a été construit et équipé en 1988-1989 par un projet d'aide externe essentiellement financé par la Banque Mondiale et l'Australie. Définies en juin 1994, les nouvelles tâches du CRDP étaient officiellement: l'orientation pédagogique et l'élaboration des programmes, des méthodes d'apprentissage et d'évaluation; la conception, la production et la gestion des moyens éducatifs (matériels didactiques dont les manuels scolaires et les guides du maître); la documentation pédagogique et la recherche appliquée pour affiner les programmes de formation.

Au niveau du cycle secondaire, les manuels scolaires sont inégalement répartis selon leur matière et le type d'établissement où ils se trouvent. En général, ils ne sont pas en nombre suffisant, ils sont trop souvent obsolètes et mal adaptés à l'environnement des élèves et aux connaissances des enseignants. Il faut signaler que très peu d'écoles ont une bibliothèque et que lorsqu'il y en a une, elle est mal approvisionnée, notamment en ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, etc.).

Le matériel d'édition est sur-utilisé et maintenant obsolète; celui de l'imprimerie est en panne par manque d'une maintenance régulière. Le matériel audiovisuel et celui de la radio scolaire sont de faible qualité et inaptes à répondre aux besoins immenses du secteur.

## Education des adultes et éducation non formelle

Selon les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO, en 1999 le taux d'alphabétisation était de 74 %.

## Le personnel enseignant

La formation des enseignants, qu'ils soient destinés au premier ou au second cycle de l'éducation de base, se fait au niveau de l'enseignement secondaire et s'accomplit au Centre de formation pour l'éducation de base (CFEB) en deux années d'études.

Il est exigé du candidat qu'il soit âgé d'au moins 17 ans et qu'il ait terminé avec succès sa dixième année ; de plus en plus cette dernière exigence est poussée jusqu'à la onzième voire la douzième année.

Jusqu'à récemment, compte tenu des deux infrastructures d'enseignement en vigueur, le système de formation des enseignants était lui-même divisé en deux filières. La filière francophone comprenait l'Ecole normale, destinée à la formation des instituteurs, et le Centre de formation des maîtres du cycle secondaire (CFMS) – située en annexe du Lycée L.A. de Bougainville – pour la formation des enseignants de collèges. Quant à elle, la filière anglophone comprenait le *Vanuatu Teachers College* (VTC) pour la formation des enseignants du cycle primaire et un programme spécial pour la formation globale de 54 enseignants de toutes les disciplines du premier cycle d'enseignement secondaire.

La formation pour le premier cycle de l'éducation de base concerne les futurs maîtres anglophones et francophones. La formation pour le second cycle ne concerne à l'heure actuelle que les francophones. Le CFEB se consacre exclusivement à la formation initiale. La formation continue est laissée à l'initiative des établissements qui s'organisent en fonction de leurs moyens et des ressources humaines dont ils disposent. En 1995, ont eu lieu au CFEB des sessions formations pour des maîtres du premier cycle à l'occasion des stages pratiques des étudiants. Seuls des maîtres d'Efate (région de la capitale) ont été concernés.

L'organisation des cours est calquée sur le modèle d'un collège avec un emploi du temps hebdomadaire fixé pour l'année scolaire, et des activités qui se succèdent sans logique particulière. Les contenus et les objectifs des cours sont fixés de façon encore très générale. Les procédures d'évaluation sont laissées à l'appréciation de chaque enseignant. Il s'agit le plus souvent d'un contrôle de connaissances intervenant dans le cadre d'une évaluation sommative. L'évaluation formative n'est pas ou peu pratiquée. Les stages pratiques ne sont pas considérés comme la suite logique des enseignements dispensés, mais comme une partie indépendante de la formation.

Le CFEB assure le suivi des enseignants sur le terrain, en particulier pour les maîtres temporaires et les débutants. A l'occasion de leurs missions dans les établissements des îles, les formateurs du CFEB visitent les classes et organisent des conférences pédagogiques. Le nombre des missions dépend du budget prévu à cet effet.

En ce qui concerne la formation initiale, des objectifs généraux communs pour les deux cycles de l'éducation de base ont été déterminés et sont :

*Au plan didactique et pédagogique :*

- la connaissance de la psychologie de l'enfant ;
- la connaissance et la compréhension des programmes du cycle ;
- la découverte et/ou la conception de matériel pédagogique nécessaire à la mise en place des programmes ;
- la préparation, l'animation et l'évaluation de séances dans les classes du cycle ;
- la maîtrise de l'acte pédagogique pour atteindre les objectifs fixés dans les programmes du cycle.

*Au plan méthodologique :*

- la planification du travail ;
- la constitution de dossiers pédagogiques réutilisables dans les classes du cycle ;
- la constitution d'une bibliographie utile ;
- la préparation rationnelle de la classe ;
- l'utilisation d'une démarche « constructiviste ».

*Au plan communicatif :*

- la compréhension de la langue d'enseignement, à l'oral comme à l'écrit ;
- l'expression dans la langue d'enseignement, à l'oral comme à l'écrit ;
- l'amélioration des connaissances générales ;
- la capacité à chercher des informations ;
- la capacité à communiquer des informations ;
- le perfectionnement dans la seconde langue d'enseignement.

*Au plan comportementale :*

- le développement de la motivation pour susciter l'engagement ;
- l'acquisition de bonnes habitudes de travail ;
- le travail en équipe ;



- l'aptitude au partage et à la mise en commun ;
- le développement de la curiosité ;
- le renforcement de la confiance et du sens des responsabilités ;
- l'acquisition de l'autonomie.

*Au plan administratif :*

- la connaissance de l'organisation du système éducatif.

On aborde la formation selon deux aspects. La formation pédagogique est dispensée par cycle, par promotion et par spécialité. En ce qui concerne les disciplines, la formation est dispensées selon les besoins. Certains besoins peuvent être propres à chaque cycle et à chaque spécialité (par exemple, la maîtrise de connaissances de base nécessaires à l'enseignement dans les classes 1e à 6e) mais d'autres peuvent être communs à différents cycles et différentes spécialités (par exemple, la maîtrise de la langue d'enseignement ou l'acquisition de connaissances générales).

## **Recherche et information relatives à l'éducation**

Pas d'information disponible.

## **Références**

Institut de statistique de l'UNESCO. *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2006 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*. Montréal, UNESCO-ISU.

Ministère de l'éducation nationale de la République de Vanuatu. *Rapport national sur le développement de l'éducation 1994-1996*. Conférence internationale de l'éducation, 45e session, Genève, 1996.